



Concerne : l'inscription pour l'année scolaire 2026/2027

Redange/Attert, le 13 mars 2026

Madame, Monsieur,

Si vous avez besoin de l'offre de notre Service d'éducation et d'accueil (Maison Relais) Beiestack pour l'année scolaire 2026/2027, vous pouvez déjà procéder à l'inscription de votre enfant.

Pour inscrire votre enfant, nous vous demandons de remplir les documents d'inscription et de les renvoyer dûment remplis soit par courrier, soit par courriel, ou bien de les déposer dans notre boîte aux lettres au 11C, Grand-Rue **pour le 15 mai 2026 au plus tard**.

Pour toute question n'hésitez pas à envoyer un mail à direction.sea@redange.lu ou de téléphoner au numéro suivant : 621 137 219.

Nous proposerons la possibilité d'un entretien à une date ultérieure et une porte ouverte où vous pouvez visiter nos institutions avec vos enfants ainsi que vous pouvez vous renseigner auprès des professionnels. Une phase d'adaptation sera également proposée pendant la période du 24 août jusqu'au 9 septembre 2026 inclus.

Les informations d'organisation et de déroulement vous parviendront ultérieurement.

Veuillez noter que vous devrez remplir les fiches suivantes :

- La fiche d'inscription signée (pour chaque enfant une fiche qui va être renouvelée annuellement),
- La fiche de renseignements (en cas de changement, veuillez la remplir et la renvoyer afin que la fiche de renseignement soit toujours à jour),
- Le contrat de parents signé (pour chaque ménage, il y existe un contrat qui ne doit pas être renouvelé),
- Notre fiche de certificat de travail, rempli par votre employeur, de chaque parent vivant dans le même ménage que l'enfant et qui ne date pas plus qu'un mois (s'il date de plus d'un mois, il n'est pas/ plus valable pour la Maison Relais),
- La fiche d'autorisation parentale pour toute personne autorisée à venir chercher l'enfant (**pour chaque personne, il faut remettre une copie de la carte d'identité, également pour les parents**).

Veuillez noter que vous devrez joindre les documents suivants :

- une photocopie de la carte de vaccination de l'enfant
- une photo ou une copie de la carte d'identité de chaque personne, qui a le droit de récupérer l'enfant (cette autorisation parentale est uniquement valable, si on a reçu la copie de la carte d'identité de la personne concernée)

Au cas où vous **ne respectez pas la date de remise** ou bien que **votre dossier ne soit pas complet**, nous ne pouvons pas garantir l'encadrement de votre enfant pour la prochaine année scolaire et pour **cette raison votre enfant sera mis sur une liste d'attente**.



Lorsque l'inscription de votre enfant a été acceptée, nous vous renvoyons une copie de la fiche d'inscription d'horaire signée par la responsable ainsi qu'un exemplaire du contrat de parents signés par les deux parties.

La « porte ouverte » se déroule le 6 juin 2026 de 09h30 à 11h30 au SEA Beiestack. Si vous y voulez participer, il est nécessaire de s'y inscrire. Vous pouvez vous inscrire via cet QR-Code ainsi que vous y trouvez encore des informations y relatives. Le délai pour l'inscription de la « Porte Ouverte » est jusqu'au 22 mai 2026 inclus.



La phase d'adaptation se déroule du 24 août jusqu'au 9 septembre 2026 inclus. Si vous y voulez participer, il est nécessaire d'inscrire votre/ vos enfant(s). Vous pouvez inscrire votre/ vos enfant(s) via cet QR-Code ainsi que vous y trouvez encore des informations y relatives. Le délai pour les **possibilités/ l'inscription** de la « Phase d'adaptation » est jusqu'au 15 mai 2026 inclus. Dès que votre dossier d'inscription est complet, nous allons vous envoyer les dates de la phase d'adaptations avec toutes les informations y relatives.



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Carlyn VOSMAN
Chargée de direction